

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 9

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTE : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°18/2023****Date de la convocation du Comité syndical** : quatorze avril deux mille vingt-trois**Date de la séance du Comité syndical** : vingt avril deux mille vingt-trois

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 12 avril 2023, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Hubert FONTAINE, Jean-Louis RECOUSSINES, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET.**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Marc SCHWANDER (Trésorier principal – SGC de Mende), Lucie SALVIAC, Lionel FABRE, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC**OBJET : Budget primitif 2023**

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février 2023, il convient d'adopter le projet de Budget primitif du Syndicat mixte selon les tableaux descriptifs joints à la convocation, proposant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement préconisées, étant précisé que les projets ainsi établis sont présentés en équilibre :

Budget primitif 2023

Section de Fonctionnement	Dépenses : 346 401,23 €	Recettes : 346 401,23 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		8 108,86 €
Section d'Investissement	Dépenses : 1 384 025,28 €	Recettes : 1 384 025,28 €
Dont reprise excédent antérieur cumulé		48 051,58 €

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2023 du Syndicat mixte Lot Dourdou tel que joint en annexe de la présente.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

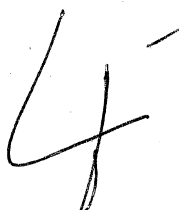
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 25 avril 2023

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 21 avril 2023

Le Président,

Éric PICARD



Paraphe : Reçu à la Préfecture de la Lozère

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

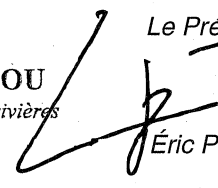
48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

Éric PICARD



page n° - 32 -

Le **25 AVR. 2023**

Bureau du courrier